



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
30 avril 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 93 b) de la liste préliminaire *
Questions de politique macroéconomique :
science et technique au service du développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2003
Genève, 30 juin-25 juillet 2003
Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire**
Questions relatives à l'économie et à
l'environnement : science et technique
au service du développement

**Préparatifs du Sommet mondial sur la société
de l'information**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre aux Membres du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur les préparatifs en cours du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a été établi en application des résolutions 56/183 et 57/238 de l'Assemblée générale.

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1

** E/2003/100.



Rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information

Résumé

Conformément aux décisions que le Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a prises et qui ont été approuvées par l'Assemblée générale le 21 décembre 2001 (voir résolution 56/183), l'UIT a entrepris les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans sa résolution 56/183, l'Assemblée a préconisé un processus préparatoire intergouvernemental qui offre à d'autres parties prenantes la possibilité de jouer un rôle actif et d'apporter une contribution directe. Elle a réaffirmé son soutien à ce projet dans sa résolution 57/238 en date du 20 décembre 2002.

Le Comité préparatoire doit consacrer trois réunions à l'organisation de la première phase du Sommet qui se déroulera du 10 au 12 décembre 2003 à Genève. La seconde phase se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Les deux premières réunions du Comité préparatoire ont eu lieu à Genève du 1er au 5 juillet 2002 et du 17 au 28 février 2003, respectivement. À sa première réunion, le Comité a élu M. Adama Samassekou (Mali) Président. Il a également élu 14 Vice-Présidents et attribué, de droit, 2 postes de Vice-Président à la Suisse, d'une part, et la Tunisie, de l'autre. L'ensemble constitue le Bureau du Comité préparatoire. En outre, le Comité a créé deux sous-comités pour mener ses travaux et adopté un règlement intérieur pour ses réunions et des dispositions relatives à l'accréditation des représentants.

À sa deuxième réunion, le Comité préparatoire a approuvé deux documents de travail fondamentaux qui fourniraient un support pour les discussions ultérieures sur le projet de déclaration de principe et le projet de plan d'action devant être adoptés lors de la première phase du Sommet.

La troisième réunion du Comité préparatoire aura lieu à Genève du 15 au 26 septembre 2003 et sera précédée d'une réunion intersessions qui se tiendra à Paris du 15 au 18 juillet 2003.

Cinq conférences préparatoires régionales ont également été organisées dans le cadre de la première phase du Sommet à Bamako (25-30 mai 2002), à Bucarest (7-9 novembre 2002, après une conférence régionale tenue à Bichkek), à Tokyo (13-15 janvier 2003), à Bavière, en République dominicaine (29-31 janvier 2003) et à Beyrouth (4-6 février 2003).

Aux termes de la résolution 56/183, l'UIT assumera le rôle de chef de file dans les préparatifs du Sommet, en coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Dans le plan d'action adopté à sa session d'automne 2000, le Comité administratif de coordination (devenu depuis lors le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) préconisait la création d'un comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet. Constitué en mars 2001, ce comité est chargé, au premier chef, de superviser et de coordonner la planification et la préparation du Sommet au sein du système des Nations Unies. Il a tenu deux réunions de haut niveau, le 18 octobre 2001 à New York et le 24 avril 2003 à Paris, en séquence avec des réunions du Conseil de coordination et quatre réunions de travail les 13 mars, 25 juin, 5 juillet et 4 décembre 2002, à Genève.

Le Secrétariat exécutif du Sommet, composé de personnes détachées par des gouvernements ou des organismes des Nations Unies, ou qui viennent du secteur privé et de la société civile, a commencé ses travaux à Genève en septembre 2001 pour aider à assurer la préparation du Sommet.

L'UIT et le Secrétariat exécutif du Sommet ont planifié une campagne d'appel de fonds pour la préparation du Sommet, dont le coût est estimé à environ 5,9 millions de francs suisses pour chacune des deux phases.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	4
II. Résolutions 56/183 et 57/238 de l'Assemblée générale	4-7	4
III. Processus préparatoire	8-24	5
A. Comité préparatoire	8-19	5
B. Conférences préparatoires régionales	20	7
C. Autres initiatives	21	7
D. Structure et déroulement de la première phase du Sommet	22-24	8
IV. Organisation du Sommet	25-39	8
A. Comité d'organisation de haut niveau	25-27	8
B. Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications	28	9
C. Groupe de travail du Conseil de l'UIT	29-33	9
D. Secrétariat exécutif	34-35	10
E. Financement et appel de fonds	36-38	10
F. Conclusion	39	11

I. Introduction

1. Dans sa résolution 73 adoptée à Minneapolis en 1998, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a décidé de charger le Secrétaire général de l'UIT d'inscrire la tenue d'un sommet mondial sur la société de l'information à l'ordre du jour du Comité administratif de coordination (CAC) (devenu depuis lors le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) et de faire rapport au Conseil de l'UIT sur les résultats de cette consultation. Le CAC s'est déclaré favorable à la tenue du Sommet en 1999, et, en 2000, il a adopté un plan d'action pour les préparatifs du Sommet, qui devaient être placés sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la direction de l'UIT. On a noté qu'un certain nombre d'autres organismes et institutions s'étaient montrés disposés à prendre part aux préparatifs et à la tenue du Sommet. Lors de sa session de 2000, le Conseil de l'UIT, dans sa résolution 1158, a chargé le Secrétaire général de l'UIT de continuer à recueillir les avis des parties intéressées sur la tenue du Sommet en 2003 ainsi que de choisir le lieu et d'entreprendre de nouveaux préparatifs.
2. Lors de sa session de 2001, le Conseil de l'UIT a décidé, dans sa résolution 1179, que le Sommet se déroulerait en deux phases, la première à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et la deuxième à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.
3. À l'été 2001 et 2002, le Conseil économique et social a approuvé la tenue du Sommet et les arrangements proposés à cet effet.

II. Résolutions 56/183 et 57/238 de l'Assemblée générale

4. Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/183 par laquelle elle a approuvé la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans cette résolution, elle a préconisé un processus préparatoire intergouvernemental où d'autres parties prenantes pourraient jouer un rôle actif et apporter leur concours, souscrit au plan adopté par le Conseil de l'UIT pour le déroulement du Sommet et convenu que l'UIT assumerait le rôle de chef de file pour le Sommet et son processus préparatoire, avec la coopération d'autres organismes et parties intéressées.
5. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité les gouvernements à participer activement au processus préparatoire du Sommet et à se faire représenter au niveau le plus élevé possible. Elle a demandé également à tous les organes compétents des Nations Unies et à toutes les organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé de participer activement et de contribuer concrètement au processus préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit.
6. L'Assemblée a également invité le Secrétaire général de l'UIT à lui présenter, pour information, à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les préparatifs du Sommet. Conformément à cette invitation, le Secrétaire général de l'UIT a présenté un rapport le 24 juillet 2002 par l'intermédiaire du Conseil.

7. Dans sa résolution 57/238, adoptée le 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle était favorable à la tenue du Sommet et invité le Secrétaire général de l'UIT à lui présenter pour information, à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les préparatifs du Sommet. Le 22 novembre 2002, l'Assemblée a adopté la résolution 57/53 relative aux progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale.

III. Processus préparatoire

A. Comité préparatoire

8. La première réunion du Comité préparatoire a eu lieu à Genève du 1er au 5 juillet 2002 et la deuxième réunion s'est tenue à Genève également, du 15 au 28 février. Le Secrétaire général de l'UIT adressé aux ministères des affaires étrangères et aux administrations des États Membres de l'ONU et de l'UIT des invitations pour ces deux réunions, le 7 février et le 14 octobre 2002. Des invitations ont également été envoyées à tous les membres des secteurs de l'UIT.

9. Le rapport de la première réunion du Comité préparatoire et la documentation de la réunion peuvent être consultés à l'adresse <<http://www.itu.int/wsis/documents>>. Lors de cette réunion, M. Adama Samasekou (Mali) a été élu Président du Comité préparatoire; 14 vice-présidents ont également été élus et deux postes de vice-président ont été attribués de droit à la Suisse, d'une part, et à la Tunisie, de l'autre, l'ensemble constituant le Bureau du Comité préparatoire. Les membres du Bureau sont : l'Afrique du Sud, la Jamahiriya arabe libyenne et le Mali pour le Groupe des États d'Afrique; le Brunéi Darussalam, le Japon et le Pakistan pour le Groupe des États d'Asie; la Fédération de Russie, la Lettonie et la Roumanie pour le Groupe des États d'Europe orientale; le Brésil, le Mexique et la République dominicaine pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; les États-Unis d'Amérique, la Finlande et la France pour le Groupe des États occidentaux. La réunion a rassemblé 607 délégués de 124 États Membres, 34 participants du secteur des entreprises, 223 participants représentant les organisations non gouvernementales et la société civile et 110 participants représentant des organismes des Nations Unies et des organisations internationales.

10. À sa première réunion, le Comité préparatoire a créé deux sous-comités pour mener ses travaux : Sous-Comité 1 chargé d'élaborer le règlement intérieur et le Sous-Comité 2, chargé d'examiner les thèmes et les résultats envisagés pour le Sommet. On a adopté le Règlement intérieur du Comité préparatoire et les dispositions relatives à la participation aux travaux du Comité et à l'accréditation des représentants pour les réunions du Comité et le Sommet.

11. Le Sous-Comité 2 a tenu une réunion officielle du 16 au 18 septembre 2002 à Genève pour faire avancer les travaux sur les thèmes et le contenu du Sommet. Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante : <<http://www.itu.int/wsis/documents>>.

12. La deuxième réunion du Comité préparatoire a eu lieu à Genève du 17 au 28 février 2003. Elle a rassemblé 1 586 participants, dont 918 délégués de 146 États, 60 participants du secteur des entreprises, 398 participants représentant les

organisations non gouvernementales et la société civile, 128 participants représentant l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et 59 participants représentant d'autres organisations intergouvernementales.

13. Les chefs d'État de la Roumanie et du Sénégal ont prononcé des allocutions devant le Groupe de réflexion prospective le premier jour de la deuxième réunion du Comité préparatoire. Au cours de la deuxième réunion également, le Comité a décidé de prendre pour base deux documents de travail dans les discussions ultérieures sur le projet de déclaration et le projet de plan d'action. Il a établi une procédure pour les travaux entre les réunions afin de faire progresser les négociations sur les projets de textes, laquelle prévoyait notamment la tenue d'une réunion à Paris du 15 au 18 juillet 2003. Il a été décidé que la troisième réunion du Comité préparatoire se tiendrait à Genève du 15 au 26 septembre 2003.

14. Le rapport de la deuxième réunion du Comité préparatoire et la documentation de la réunion peuvent être consultés à l'adresse : <<http://www.itu.int/wsis/documents>>. Plus de 100 communications écrites ont été reçues. La réunion a approuvé deux documents de base pour la poursuite des travaux sur le projet de déclaration et le projet de plan d'action. À sa deuxième réunion, le Comité préparatoire a également décidé que les contributions des observateurs feraient l'objet d'une section distincte dans les documents révisés, sous un intitulé différent, étant entendu que les négociations prendraient pour point de départ les propositions des gouvernements. Les deux documents de travail ont été révisés et peuvent être consultés sur le site Web <<http://www.itu.int/wsis/documents>>, depuis le 21 mars 2003. À ce stade, et en se référant à la dernière version des documents de travail, on peut récapituler les principales questions comme suit.

15. Le projet de déclaration de principe (WSIS/PCIP/DT/1-F) décrit les enjeux mondiaux liés à l'édification de la société de l'information et expose une conception commune de la société de l'information, celle-ci devant privilégier la dimension humaine, être ouverte à tous, être axée sur la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et relever les nouveaux défis que pose, pour le développement, la fracture numérique. Il définit les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable et 10 principes fondamentaux à prendre en considération, dans cette optique, pour assurer :

- i) L'accès universel et généralisé aux technologies de l'information et des communications, à des conditions abordables;
- ii) Le respect du droit de communiquer et d'avoir accès à l'information;
- iii) La participation de partenaires multiples dans le développement des réseaux d'information et de communication;
- iv) Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles;
- v) Une utilisation fiable et sûre des technologies de l'information et des communications;
- vi) La création d'un environnement propice;
- vii) Une utilisation bénéfique des technologies de l'information et des communications dans tous les secteurs de la vie quotidienne;
- viii) Le respect de la diversité culturelle et du multilinguisme et leur épanouissement;

- ix) La défense des valeurs éthiques;
- x) La coopération internationale et régionale en vue de promouvoir une concertation sur les tendances mondiales qui se dégagent dans la société de l'information.

16. Dans le projet de plan d'action (WSIS/PCIP/DT/2-F), on constate que la société de l'information est un concept qui évolue et que son niveau de développement diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. On note que, dans cette optique, il serait plus efficace d'établir un plan d'action souple qui soit défini en fonction des objectifs de la Déclaration du Millénaire et qui puisse servir de cadre de référence et de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale.

17. Le projet de plan d'action présente une liste de questions qui découlent des principes fondamentaux définis dans le projet de déclaration de principe et au sujet desquelles on formule des propositions d'action. Les propositions portent essentiellement sur les objectifs initiaux à réaliser dans le cadre du plan d'action, les stratégies, programmes et méthodes de mise en oeuvre, la coopération et le financement à l'échelle internationale, et les activités de suivi.

18. À sa deuxième session, le Comité préparatoire a également créé un mécanisme intersessions, à partir de la composition du Bureau, afin de perfectionner la rédaction des documents en prévision de la réunion d'un groupe de rédaction intergouvernemental à composition non limitée qui doit se tenir du 15 au 18 juillet 2003 à la Maison de l'UNESCO, à Paris. On trouvera des informations détaillées sur ce mécanisme à l'adresse : <<http://www.itu.int/wsis/documents>>.

19. Il a été décidé que la troisième réunion du Comité préparatoire se tiendrait du 15 au 26 septembre 2003 au Centre international de conférences de Genève.

B. Conférences préparatoires régionales

20. Une série de conférences préparatoires régionales ont été organisées dans toutes les régions de l'ONU dans le cadre des préparatifs du Sommet. Une conférence a eu lieu à Bamako du 25 au 30 mai 2002, avant la première réunion du Comité préparatoire, et plusieurs autres ont eu lieu à Bucarest (du 7 au 9 novembre 2002, après une conférence sous-régionale tenue à Bichkek), à Tokyo (du 13 au 15 janvier 2003), à Baváro (République dominicaine) (du 29 au 31 janvier 2003) et à Beyrouth (du 4 au 6 février 2003), avant la deuxième réunion du Comité préparatoire. Ces conférences étaient centrées sur les sujets de préoccupation propres à chaque région. Elles ont permis d'évaluer les principaux défis, les possibilités et les obstacles que présente la société de l'information, d'élaborer une optique et une interprétation communes de la société de l'information pour tous les pays de la région et de suggérer des stratégies pour traiter les principales questions et régler les problèmes qui ont été dégagés.

C. Autres initiatives

21. Parmi d'autres initiatives importantes, il convient de mentionner une réunion de la Ligue des États arabes qui se tiendra du 16 au 18 juin 2003 au Caire, la Conférence ministérielle sur l'accès aux technologies de l'information et des

communications pour tous, qui s'est tenue du 3 au 5 avril 2003 à Pointe aux Piments (Maurice), et une réunion de ministres francophones qui se tiendra du 3 au 5 septembre 2003 à Rabat.

D. Structure et déroulement de la première phase du Sommet

22. Le Sommet se tiendra sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan. Le Secrétariat de l'ONU a envoyé une lettre d'invitation officielle aux chefs d'État et de gouvernement pour la première phase du Sommet.

23. La première phase du Sommet comprendra une manifestation politique centrale – le Sommet proprement dit –, des tables rondes de haut niveau et une série de réunions subsidiaires ou parallèles. Le Sommet proprement dit, qui se tiendra du 10 au 12 décembre 2003 à Palexpo, Genève, est conçu à l'intention des chefs d'État ainsi que des représentants de haut niveau des organisations internationales, du secteur des entreprises et de la société civile. Cette réunion de trois jours offrira aux États Membres et aux observateurs l'occasion de faire des déclarations générales concises sur la société de l'information. Un certain nombre de tables rondes de haut niveau sur des thèmes essentiels liés à la société de l'information sont également prévues dans le cadre du Sommet proprement dit.

24. Un certain nombre de réunions subsidiaires seront organisées sur des thèmes qui sont directement en rapport avec le Sommet. Les manifestations parallèles, qui ne sont pas directement liées au Sommet proprement dit, auraient lieu avant et pendant la conférence.

IV. Organisation du Sommet

A. Comité d'organisation de haut niveau

25. Le Plan d'action adopté par le Comité administratif de coordination (CAC) [devenu depuis lors le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS)] préconisait la création d'un comité d'organisation de haut niveau, regroupant les organismes des Nations Unies désireux de participer à la préparation du Sommet. Le Comité a été constitué en mars 2001 sous la présidence du Secrétaire général de l'UIT, M. Yoshio Utsumi, et il est assisté par un secrétariat exécutif. Il a pour principale tâche de superviser et de coordonner la planification et la préparation du Sommet à l'échelle du système des Nations Unies. (La composition actuelle du Comité et son mandat sont affichés sur le site <<http://www.itu.int/ws/hsoc>>).

26. Le Comité d'organisation a tenu deux réunions de haut niveau parallèlement à des réunions du CCS : la première à New York le 18 octobre 2001 et la seconde à Paris le 24 avril 2003. Il a également tenu quatre réunions de travail en 2002. En outre, le Secrétaire général de l'UIT a informé régulièrement le CCS sur les préparatifs du Sommet.

27. Les membres du Comité d'organisation de haut niveau jouent un rôle actif dans le processus préparatoire du Sommet. Les communications écrites qu'ils ont présentées sur des thèmes examinés par le Comité préparatoire à sa première

réunion ont été rassemblées dans un document publié sous la cote PC-1/CONTR/1-E. Par ailleurs, neuf membres (UNESCO, OMPI, UNITAR, PNUD, OMS, CNUCED, Banque mondiale, OIT et UIT) ont participé aux tables rondes thématiques multipartites organisées lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire. (Les rapports sur les résultats des tables rondes multipartites ont été regroupés dans le document WSIS/PC-2/DOC/11 consultable à l'adresse <<http://www.itu.int/wsis/documents/>>).

B. Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications

28. Le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU s'est réuni quatre fois à ce jour et la dernière réunion a eu lieu à Genève au cours de la deuxième session du Comité préparatoire. Cette quatrième réunion portait notamment sur la contribution du Groupe d'étude aux préparatifs du Sommet. Le Groupe avait eu la possibilité de faire rapport au Comité préparatoire, à sa deuxième session, sur les résultats de sa réunion et de participer à une des huit tables rondes multipartites organisées pendant cette session. La prochaine réunion du Groupe aura lieu à Genève au moment où le Comité préparatoire tiendra sa troisième session et le projet d'ordre du jour comporte un point sur la contribution de fond qu'il entend apporter au Sommet.

C. Groupe de travail du Conseil de l'UIT

29. En application des décisions prises par le Conseil de l'UIT et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, la direction générale des opérations liées à l'organisation du Sommet est confiée à l'UIT. À sa session de 2002, le Conseil de l'UIT, dans sa résolution 1196, a décidé de transformer le Comité de liaison du Sommet mondial sur la société de l'information en un groupe de travail du Conseil sur le Sommet mondial sur la société de l'information, ouvert à tous les États Membres et aux Membres des secteurs. À cette même session, le Conseil a confié la présidence du Groupe de travail au Président du Comité de liaison, M. Yuri G. Grin (Fédération de Russie) (voir <<http://www.itu.int/council/indexgroups-fr.html>>).

30. Le Groupe de travail a tenu trois réunions à ce jour. Il a proposé des lignes directrices et un calendrier pour la contribution de l'UIT au Sommet qui ont été examinés lors de la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT tenue à Marrakech du 23 septembre au 18 octobre 2002. À l'occasion de cette conférence, le Gouvernement marocain a organisé un Forum sur la société de l'information.

31. Par sa décision 8 (Marrakech, 2002), la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT a décidé de communiquer au Groupe de travail le cadre général défini dans l'annexe I de la décision en vue de guider la préparation de la contribution de fond de l'UIT à la Déclaration de principe et au Plan d'action du Sommet.

32. Le Groupe de travail a produit deux contributions au processus préparatoire à sa réunion de Lisbonne en décembre 2002 : une version révisée de l'annexe I à la décision 8 (Marrakech, 2002) qui décrit les activités pertinentes de l'UIT et une proposition concernant une contribution supplémentaire que l'UIT pourrait apporter à la Déclaration de principe et au Plan d'action du Sommet en vue d'appeler

l'attention sur certains domaines dans lesquels l'organisation sera appelée à prendre des mesures spécifiques dans le cadre des préparatifs du Sommet.

33. Le Secrétaire général de l'UIT a prononcé une allocution devant l'assemblée plénière lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire et présenté les trois objectifs fondamentaux fixés par les États membres de l'Union en ce qui concerne le Sommet. La contribution de fonds des États membres de l'UIT et le rapport sur les activités de l'Union sont annexés au rapport du Secrétaire général de l'UIT qui a été présenté en tant que document officiel de la deuxième réunion du Comité préparatoire (voir <<http://www.itu.int/wsis/documents>>).

D. Secrétariat exécutif

34. Le Secrétariat exécutif du Sommet a été créé par le Secrétaire général de l'UIT à l'automne 2001 et installé dans des bureaux que l'UIT a mis à sa disposition à Genève. Dirigé par M. Pierre Gagné, cet organe est composé d'experts détachés par des gouvernements et des organismes des Nations Unies (UNESCO, UNITAR et PNUD), ou qui viennent du secteur privé et de la société civile.

35. L'UIT a mis quatre personnes à la disposition du Secrétariat à temps complet et cinq fonctionnaires supplémentaires de rang élevé, qui consacrent environ la moitié de leur temps à des activités liées au Sommet et qui collaborent très étroitement avec le Secrétariat. En outre, il a fourni les locaux, le matériel de bureau et l'infrastructure téléinformatique requise pour le fonctionnement du Secrétariat. Par ailleurs, l'UIT fournit fréquemment des services à titre gracieux, dans la mesure de ses capacités, pour les préparatifs du Sommet; ces services sont assurés notamment par le Bureau du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général, de l'Unité des affaires juridiques, l'Unité de coordination, des affaires extérieures et de la communication, et les Départements des conférences, des services communs et des services informatiques.

E. Financement et appel de fonds

36. Le coût de chacune des deux phases préparatoires du Sommet est estimé à environ 6 millions de francs suisses. Les dépenses afférentes au Sommet proprement dit et aux manifestations connexes sont à la charge des pays hôtes. En ce qui concerne le processus préparatoire, l'UIT et le Secrétariat exécutif du Sommet ont organisé une campagne d'appel de fonds en faveur du Sommet afin de réunir les ressources nécessaires. Le Secrétaire général de l'UIT a adressé aux États Membres, à des entreprises du secteur privé et à d'autres entités des lettres dans lesquelles il sollicite leur concours.

37. Dans sa résolution 56/183, l'Assemblée générale a invité la communauté internationale à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'UIT pour faciliter la préparation et le déroulement du Sommet et pour rendre possible la participation effective de représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

38. À ce jour, les contributions faites par les organismes des Nations Unies autres que l'UIT étaient essentiellement des apports en personnel. Les contributions en

espèces reçues au 15 février 2003 sont classées en deux catégories : les fonds liés (2 854 282 francs suisses) et les fonds non liés (1 867 298 francs suisses).

F. Conclusion

39. Depuis l'adoption des résolutions 56/183 et 57/238 de l'Assemblée générale, on a bien avancé dans les préparatifs de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, à la fois sur le plan de l'organisation et sur les questions de fond. La démarche fondée sur une concertation multipartite qui a guidé le processus de préparation du Sommet et le rôle actif assumé par les organismes des Nations Unies dans ce processus constituent toujours des atouts utiles pour assurer la mobilisation universelle requise en vue d'appliquer un ensemble de politiques et de mesures qui permettraient à la communauté internationale de tirer parti, de manière équitable, des possibilités offertes par la révolution des technologies de l'information et des communications. Le Sommet devrait offrir aux dirigeants du monde entier une occasion stratégique pour établir une concertation sur la meilleure façon d'exploiter les technologies de l'information et des communications en vue de hâter la réalisation des objectifs de développement, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et prendre des engagements concrets à cette fin.
